



INFORMATIONS VERNIER

ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

FÉVRIER 1992

INFORMATIONS VERNIER MENSUEL & TÉLÉVISION DES COMMUNES

FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION EXTRAPARLEMENTAIRE DE L'INFORMATION

Après une dizaine de mois de travaux, le document «Rapport de synthèse & conception de l'information communale 1992» a été distribué le 11 février 1992 aux conseillers municipaux.

Les objectifs principaux de la commission étaient de proposer une conception axée sur

— l'ACTUALITÉ

- une présentation attractive
- la complémentarité entre l'imprimé et les médias électroniques
- l'ouverture aux associations et sociétés
- des solutions financièrement supportables.

Les commissaires ont travaillé avec la ferme volonté d'arriver à présenter dans les meilleurs délais une conception immédiatement réalisable, sans pour autant négliger l'évolution future, surtout des médias interactifs.

La commission trouvera un prolongement dans le temps sous la forme de **CONTACT INFO-V**; il s'agit d'une réunion informelle, annuelle en principe, annoncée dans le bulletin communal et ouverte à toute personne intéressée par l'information communale au sens le plus large. A l'ordre du jour, les suggestions, les explications et la critique constructive.

Ci-après les principales nouveautés:

LE BULLETIN «INFORMATIONS VERNIER»

- paraîtra à un **rythme mensuel** dès le mois de juin prochain, tout en restant dans le cadre budgétaire habituel, grâce à l'introduction de la publicité (à caractère local),
- sera largement (et gratuitement) ouvert aux **associations** et aux **sociétés**, comme d'ailleurs aux individus. Ainsi, les quartiers apprendront à mieux se connaître les uns les autres et nos habitants auront une meilleure idée de ce qui se passe dans la commune,
- comportera des rubriques régulières telles «*Savoir... participer*», «*Portrait d'entreprise (de commerce...)*», «*Coin vert*» et «*Panneau culturel*»,
- verra chaque année la publication de **numéros à thèmes**.

Après une période de transition vers la nouvelle conception, au fur et à mesure que les associations, sociétés et autres partenaires assumeront leur part, l'administration pourra se limiter principalement aux informations officielles et à la coordination.

L'INFORMATION TÉLÉVISÉE

La constitution d'une association pour une télévision de proximité, à but essentiellement socio-culturel, est en cours. Elle travaillera en étroite collaboration avec les communes et des groupes intéressés, ainsi que d'autres télévisions locales. Elle répondra au nom de TÉLÉMANIE. Si tout va bien, les premières émissions pourraient déjà être diffusées en 1992. L'avantage de cette formule sera de ne pas trop charger les finances publiques, d'éviter une mainmise de l'administration sur l'information et la diffusion d'émissions différentes de celles des «grandes chaînes».

Un prochain numéro d'*INFORMATIONS VERNIER* sera consacré à une présentation approfondie de ce sujet.

LE VIDÉOTEX

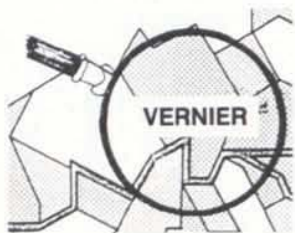
est caractérisé par son interactivité et par une disponibilité (presque) sans limites. Sa future combinaison avec le TÉLÉTEXTE en fera un moyen de communication extrêmement puissant.

Néanmoins, pour l'instant, trop peu de nos habitants en sont équipés pour que cela justifie des dépenses relativement importantes sur le plan municipal. Le Conseil administratif reprendra donc ce dossier ultérieurement; il suivra attentivement ce qui se fait au niveau de SESAME, COMMUNYON, et d'autres services de ce type et, en attendant, renseignera les personnes intéressées par des articles dans le bulletin communal.

COMPOSITION DE LA COMMISSION (état au 25 juin 1991):

Mmes Champanhac et Magnenat, MM. Ambrosio, Borgis, Boulens, Buntschu, Ehrler, Gomensoro, Kister, Leuba, Lubicz, Pattyn, Richard, Zanetti;

Président: M. Iseli, conseiller administratif.



SAVOIR... PARTICIPER

● VERNIER, 17^e commune de Suisse,

APRÈS Thoun (10), La Chaux-de-Fonds (11),
Köniz (12), Schaffhouse (13), Fribourg (14),
Neuchâtel (15), et Coire (16).

AVANT Lugano (18), Uster (19), Sion (20), Emmen
(21), Lancy (22), Kriens (23) et Yverdon (24).

● Revenu/bénéfice imposables à VERNIER

Personnes physiques Fr. 342 122 000.—.

— Autres comparaisons:

Annemasse (Hte-Savoie):
environ 700 habitants de moins.

Canton d'Appenzell Rh.-I.:
moins de la moitié de Vernier (!)

Canton d'Obwald:
même nombre d'habitants.

Personnes morales (entreprises, etc.) Fr. 41 236 000.—.

HONNEUR A QUELQUES FONCTIONNAIRES COMMUNAUX

A l'occasion du repas réunissant, le 17 janvier dernier, l'ensemble du personnel de l'administration municipale, le Conseil administratif a honoré plusieurs employés communaux.

Tout d'abord, pour 20 ans de service à la commune, un stylo gravé a été remis à Messieurs François ROD, concierge de la mairie, Raymond GILLIERON et Louis CONTI, tous deux ouvriers au Service des routes et

des parcs, Rodolphe SCHÄTTI et Freddy BIELSER, respectivement chef d'équipe et gardien au Service des sports.

Une gratification a été remise à Messieurs Roger VETTER, chef comptable, Daniel JULINI, sous-brigadier à la police municipale, et André CHAPPAZ, menuisier, pour 25 ans de service dans l'administration.

Ensuite, le Conseil administratif, ainsi que tous leurs collègues, ont remercié et félicité sept personnes qui prennent leur retraite et qui sont:

Madame Marguerite BRON, qui doit prendre une retraite anticipée pour raison de santé après 10 ans d'activité comme secrétaire du Conseil municipal puis au Service de la culture et des locaux communaux.

Monsieur Rémy JUNOD, chauffeur au Service des routes et parcs, qui a pris une retraite anticipée aussi pour raison de santé dès le 1^{er} octobre 1991 après 18 ans d'activité.

Monsieur Pierre KARLEN, chef du Service des sports, qui prendra sa retraite à fin juillet après 10 ans d'activité.

Madame Carmen BARESI, téléphoniste à la mairie, qui prendra sa retraite à fin mars après 19 ans d'activité.

Monsieur Roger VETTER, chef comptable, qui prendra sa retraite à fin février après 25 ans d'activité.

Monsieur Henri SANSONNENS, contremaître et responsable de l'administration du Service des routes, des parcs et des TPV, qui prendra sa retraite à fin juillet après 27 ans d'activité.

Monsieur René CHIARO, contremaître au Service des routes, des parcs et des TPV, qui prendra sa retraite à fin août après 29 ans d'activité.

A toutes et à tous, nous réitérons nos vœux pour une bonne et longue retraite.



Les nouveaux retraités avec le Conseil administratif et M. Apothéloz, secrétaire général.



AVIS COMMUNAUX

62^e SALON DE L'AUTOMOBILE

LE CHEF DE LA POLICE COMMUNIQUE:

Dans le cadre du 62^e Salon de l'Automobile qui se tient à Palexpo du 5 au 15 mars 1992, la police prend à nouveau d'importantes mesures de circulation.

Afin d'éviter au maximum des désagréments aux habitants des communes riveraines, des déviations seront mises en place pour isoler le centre des agglomérations des quelque 650 000 visiteurs attendus.

Si, malgré ces mesures, des véhicules venaient à gêner les riverains, nous prions ces derniers de bien vouloir faire preuve de leur compréhension coutumière.

La police interviendra, mais remercie d'ores et déjà chacun pour sa bonne volonté.

		 DECLARATION POUR L'IMPOT CANTONAL ET COMMUNAL 1992 (CC)		A																					
République et Canton de Genève		et pour L'IMPOT FEDERAL DIRECT 1992-1994 (FD) Personnes physiques																							
N° de l'assuré N° de l'assuré avant le		<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																
Mandataire		DÉCLARATION FISCALE 1992																							
<small>ETAT CIVIL - mariages, unions, veuf, veuve, divorcée, séparée; (ajouter ce qui se convient)</small>																									

LIEU DE TRAVAIL:

Attention! Le lieu de travail ne correspond pas forcément avec le siège social de l'employeur. C'est le cas par exemple:

- des employés des agences de banques;
- du personnel des commerces à succursales multiples;
- des fonctionnaires fédéraux et cantonaux (postiers, instituteurs dans les écoles enfantines et primaires, maîtres au cycle d'orientation, gendarmes).

Si vous habitez dans une autre commune et que vous travaillez dans une entreprise ou un commerce domicilié sur la commune, vous devez indiquer **VERNIER**, sous la rubrique: «Lieu de travail, Commune».

Pour faciliter votre travail, avant de remplir votre déclaration, lisez attentivement le fascicule des «**DIRECTIVES**» qui est joint à la déclaration. Il vous permettra de remplir correctement votre déclaration et de ne pas oublier de mentionner les déductions auxquelles vous avez droit.

Enfin, lorsque vous recevrez votre bordereau, contrôlez celui-ci et vérifiez:

- le montant imposable qui doit être semblable à celui de votre déclaration, sinon renseignez-vous pour en connaître la raison;
- le **code de la commune, N° 43 pour Vernier**, (voir le tableau au dos du bordereau);
- le **taux des centimes additionnels, 50 pour Vernier**.

Peut-être n'avez-vous pas encore rempli votre déclaration fiscale, un bien désagréable moment mais un devoir qui mérite attention, ceci dans son propre intérêt, en remplissant complètement et correctement toutes les rubriques afin d'assurer à chacune des collectivités publiques la juste part qui lui revient, dont la commune de Vernier en particulier.

C'est pourquoi nous nous permettons, encore cette année, d'attirer votre attention sur deux points particuliers: **LE DOMICILE** et **LE LIEU DE TRAVAIL**.

DOMICILE:

En première page, sous la rubrique «Domicile personnel/Séjour», vous ne devez pas indiquer le quartier que vous habitez ou la poste qui vous dessert, mais **vous devez indiquer le nom de la commune, soit VERNIER**. L'adresse postale n'est pas déterminante, car les numéros d'acheminement postal ne coïncident pas toujours exactement avec le territoire politique de la commune.

RÉCUPÉRATION



VIEUX FRIGOS ET CONGÉLATEURS

RAPPEL!



Nous vous rappelons que la récupération des frigos et congélateurs est soumise à une taxe fédérale de Fr. 67.— Il s'agit d'une:

VIGNETTE DE RECYCLAGE POUR APPAREILS FRIGORIFIQUES MÉNAGERS

à coller sur l'appareil à éliminer.

Un frigo ou un congélateur se compose en effet de toutes sortes de matériaux récupérables: acier, fonte, aluminium, cuivre et verre; mais aussi d'éléments plastiques. Le liquide de refroidissement, le compresseur et l'isolation contiennent diverses substances dangereuses telles que l'ammoniac (contenant du chromate), des CFC et de l'huile. Si nous voulons ménager l'environnement, tous ces produits ne doivent pas être mélangés aux déchets courants mais être recyclés.

En achetant cette **VIGNETTE DE RECYCLAGE**, votre fournisseur reprendra votre ancien appareil lors de la livraison du nouveau!

Tout acheteur d'un frigo ou d'un congélateur «départ magasin» doit se procurer la vignette auprès du fournisseur ou d'un récupérateur. Les vignettes sont également en vente à la Mairie ou au centre de voirie de Vernier.

Ainsi, pour la modique somme de Fr. 67.—, la vignette collée sur l'ancien appareil vous assurera que les produits toxiques sont éliminés correctement et que les matières premières serviront à la fabrication de nouveaux produits.

L'effort de tous est exigé et l'environnement vous en remercie.

Les Autorités communales remercient sincèrement la population de sa collaboration.

Pour tout renseignement complémentaire:

N'hésitez pas à contacter le Service de la voirie de Vernier, tél. **41 05 60**.

COURS de NATATION

BASSINS AVANCHET-JURA et RANCHES (Vernier)

Pour enfants dès 5 ans — Pour adultes, degrés débutants, moyens, avancés.



10 LECONS

PÉRIODE du 23 MARS au 19 JUIN 1992

(Nombre de places limité)

Prix: Fr. 70.— enfant pour 10 leçons de 40 minutes.
Fr. 100.— adulte pour 10 leçons de 40 minutes.

INSCRIPTIONS

Du lundi au vendredi de 8h à 11h au Secrétariat du Service des sports route du Bois-des-Frères 30 (piscine), tél. 796 62 96.

Du 9 au 13 mars 1992 pour les élèves de la période janvier-mars 1992 et du 16 au 20 mars 1992 pour les anciens et nouveaux élèves.



TENNIS D'AÏRE

La reprise des activités au Centre de tennis d'Aïre est fixée au jeudi 26 mars 1992. Les conditions de réservation et de location sont inchangées.

Renseignements: Tél. 796 62 96 (le matin) jusqu'à l'ouverture des courts.
Tél. 796 21 98 dès le 26 mars 1992.

ÉTAT CIVIL — UN ÉVÈNEMENT ASSEZ RARE!

Notre office de l'état civil a eu, en fin d'année 1991, le plaisir d'enregistrer dans ses registres un événement assez rare pour notre Commune: une naissance à domicile.

C'est le 20 décembre au chemin du Moulin-des-Frères que Thibault Jonathan RODRIGUES a fait son entrée dans ce monde, tandis que le 30 décembre à l'avenue du Lignon 68 c'était l'arrivée de Danaï Anja Chandra TEL.

Comme il est de tradition, dans pareil cas, M. André CHILLIER, Maire, accompagné de M. Robert BORGIS,

officier de l'état civil, s'est rendu au domicile des parents pour leur apporter les félicitations des Autorités; ainsi qu'un message fleuri et un petit souvenir pour le nouveau-né.

Rappelons que le 20 février 1991, un heureux événement similaire a eu lieu aux Avanchets, rue Carqueron 10, avec la naissance de Hannah Christine.



Les nouveau-nés avec leur mère et leur maire

SERVICE SOCIAL

ANNIVERSAIRES

Dans les mois de novembre et décembre 1991, les personnes suivantes ont été fêtées pour leurs 90 ou 95 ans:

- Monsieur Constantin GEORGESCU, 90 ans
le 3 novembre, av. du Lignon 16.
- Madame Germaine TERRIER, 95 ans
le 18 novembre, Pension «Les Sapins».

- Monsieur Paul FASSLER, 95 ans
le 3 décembre, rue Jean-Simonet 5.
- Madame Emma MAGRO, 95 ans
le 8 décembre, Pension «Les Rives-du-Rhône».
- Madame Suzanne CHAUFFAT, 90 ans
le 16 décembre, route de Vernier 110 A.

OPÉRATION «VILLAGES ROUMAINS»

Dans le cadre de l'opération «Villages roumains», notre commune a entrepris une action plus particulière en faveur de ROXANA, atteinte de leucémie, en décidant de prendre en charge ce cas douloureux et de tout mettre en œuvre pour aider cette petite malade, en prévoyant des examens médicaux à la Clinique de pédiatrie de Genève, afin d'établir un protocole de traitement et la fourniture des médicaments nécessaires, pratiquement introuvables en Roumanie.



Accueillie la première fois à Genève en avril 1990, en novembre 1991, le bilan de santé, établi par l'équipe médicale de la Clinique de pédiatrie, dirigée par la Doctoresse WYSS, permettait de constater, avec plaisir, que ROXANA était en rémission complète de cette leucémie. Un cycle de traitement de 9 semaines en Roumanie est encore prévu et ensuite, en mars, un nouveau contrôle sera effectué à Genève.

A la suite de ce rapport médical très encourageant, nous avons reçu du médecin traitant de Roxana le message de remerciements suivant:

Dr. Elisabeta Scholl
ARDUSAT

13 JAN. 1992
14 JAN. 1992
Arduşat le 20 décembre 1991

Au Conseil Administratif
de la Commune de Vernier
Mairie de Vernier
1214 VERNIER
SUISSE (ELVETIA)

Monsieur le Maire

Les examens médicaux et les soins périodiques de Roxana-Marie se sont terminés, ces jours, à la Clinique de pédiatrie de Genève et les résultats en sont plus que satisfaisants puisqu'ils dénotent, en ce moment, une rémission de la maladie.

Aussi je tiens personnellement et au nom des parents de Roxana à vous témoigner, ainsi qu'à vos collègues, les sentiments de reconnaissance profonde pour cette action généreuse que vous avez prise en charge.

Cette aide humanitaire a permis de faire évoluer favorablement l'état de santé de Roxana et permettre, nous l'espérons, avec la compétence du dr.k.Wyss et son équipe, une guérison complète prochaine.

En cette fin d'année, je voudrais également vous adresser, à vous, vos collègues et vos familles, mes vœux les meilleurs pour une année 1992 prospère et pleine de joie et santé.

En vous réitérant mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Ainsi donc, cette action doit continuer. Le Compte N° 1.517.530 à la Banque Hypothécaire de Genève CCP 12-1-2 reste ouvert pour toutes les personnes qui voudraient participer à ce geste de solidarité.

VACANCES POUR LES ENFANTS

Lors du déplacement, en mars 1990, de la délégation verniolane dans le village d'Arduşat, une invitation avait été lancée aux enfants de venir passer quelques jours de vacances à Vernier.

Pour donner à ces enfants l'occasion de rencontrer d'autres camarades, de connaître un autre mode de vie, de culture, de loisirs, etc., les autorités ont estimé qu'ils devraient séjourner dans des familles à Vernier au lieu d'une colonie de vacances.

A fin juillet de l'an dernier, dix enfants, accompagnés de deux adultes, sont arrivés à Genève-Aéroport pour un séjour d'une dizaine de jours dans notre pays (Voir informations Vernier d'octobre 1991).

Les autorités verniolanes désirant renouveler cette opération pour l'été 1992, **durant la dernière semaine de juillet et la première semaine d'août**, cherchent donc à nouveau

DES FAMILLES D'ACCUEIL

disposées à recevoir **UN ENFANT D'ÂGE SCOLAIRE** (8 à 11 ans env.) durant son séjour.

Les familles intéressées sont priées, pour des raisons d'organisation, de bien vouloir s'annoncer à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, 1214 Vernier, **jusqu'au 31 mars, dernier délai**, au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.

Nous précisons qu'en raison de certaines difficultés administratives, notamment avec les autorités étrangères, nous avons été dans l'obligation de fixer une période bien déterminée pour ce séjour.

D'avance un très grand merci à chacun.



BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner à la Mairie de Vernier jusqu'au **31 mars 1992**.

Les soussignés: _____

domiciliés à _____

Tél. _____

s'inscrivent pour héberger un enfant du village d'Arduşat lors de son séjour à Vernier, durant la dernière semaine de juillet et la première du mois d'août.

Vernier, le _____

Signatures: _____



VERNIER A PALEXPO A LA FOIRE DE GENÈVE 1991

A l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération, le Département de l'intérieur, de l'agriculture et des affaires régionales, ainsi que la Chambre genevoise d'agriculture et l'Association de la protection de la nature, étaient les hôtes d'honneur de la **FOIRE DE GENÈVE** du 13 au 24 novembre 1991.

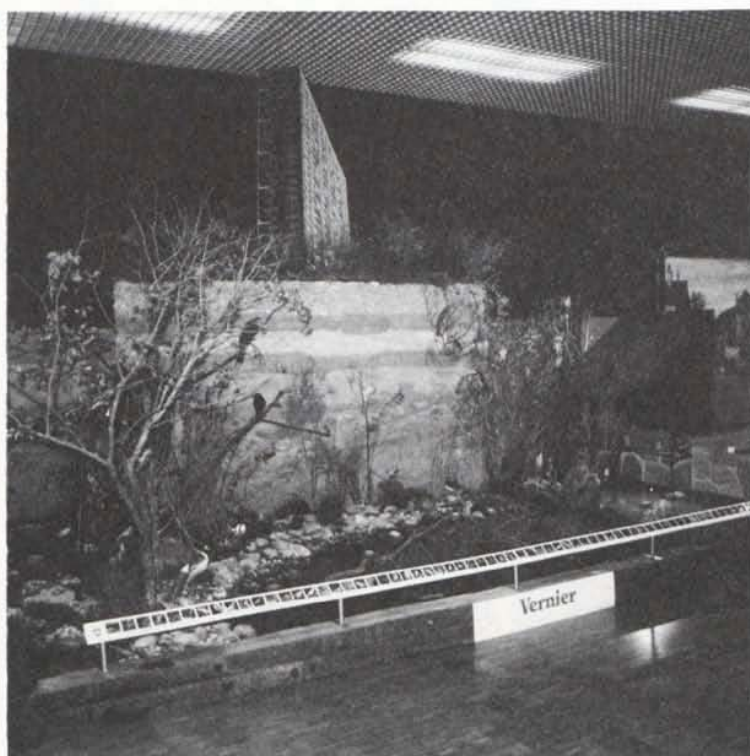
Une importante exposition intitulée «**Genève redécouvre sa terre**» a été organisée par les milieux intéressés.

Huit communes genevoises se sont groupées pour réaliser des stands sous le thème:

LA NATURE EN VILLE

Par exemple, Meyrin a réalisé un jardin alpin et Onex un modèle réduit de sa nouvelle fontaine.

Vernier a reconstitué une falaise des bords du Rhône avec sa riche faune et flore et en arrière-plan la Tour du Lignon.



(Photo Bacalian)

Cette aventure n'était pas une mince affaire puisque notre emplacement mesurait 9 mètres de large sur 5 mètres de profondeur. Conduit de mains de maître par un employé communal, **Monsieur Alex Glouckoff**, le projet a pris rapidement forme. Une maquette a été réalisée pour définir les proportions de la falaise elle-même, la quantité d'eau représentant le Rhône et la dimension de la photo de la tour dominant le tout. Avec l'aide du Service des routes et des parcs, l'ensemble a pris sa forme définitive.

Conçue en cinq éléments de base, la structure a pu être rapidement mise en place avant que tout PALEXPO ne devienne une fourmilière. Tous les travaux de finition ont été réalisés sur place. Les cailloux, les branches et les buissons ont permis d'exposer plus de 70 animaux. Qu'ils soient mammifères,

reptiles ou oiseaux, pratiquement toute la faune des bords du Rhône était représentée. Dans l'enthousiasme de notre équipe, des photos de chaque espèce ont été prises et le nom indiqué. Du coup, notre stand devenait également didactique.

Le succès rencontré est indéniable et a apporté une grande satisfaction tant aux réalisateurs qu'au nombreux public s'attardant longuement devant notre stand.

Un grand merci à cette équipe du Service des routes et des parcs de notre commune qui a su mettre en valeur les Rives du Rhône en poussant le détail jusqu'à la sonorisation qui diffusait, en permanence, des cris et chants d'oiseaux.

**10^e FESTIVAL DE
DANSE CONTEMPORAINE
Vernier
18 au 28 mars 1992**

Salle des Fêtes du Lignon - LE LIGNON/GENÈVE
derrière le centre commercial du Lignon - bus N° 7



© Lin Grønmo

Pilobolus

Mercredi 18 mars 1992 - 21h00
TRISHA BROWN DANCE COMPANY (USA)

Samedi 21 mars 1992 - 21h00
COMPAGNIE FABIENNE ABRAMOVICH (CH-GENÈVE)

Mardi 24 mars 1992 - 21h00
PILOBOLUS DANCE THEATER (USA)

Samedi 28 mars 1992 - 21h00
SUSANNE LINKE COMPANY (D)

Prix des places Fr. 25.— / Avs-Etudiants Fr. 20.—
Billets en vente à Genève: GP Ville - Stand Info Balaxert - Service culturel de Vernier et à l'entrée.

Organisation: Service culturel - Mairie de Vernier - Tél. **022/41 11 62.**



Ohé! garçons et filles

Au CLUB BOIS-GENTIL

les vacances, c'est sympa!

*Pour vos enfants de 6 à 11 ans
vacances à la carte
à Boveau s/Corbeyrier (VD).*



Maison moderne, cadre naturel merveilleux.

Départ chaque semaine du 6 juillet au 8 août 1992

**Renseignements et inscriptions:
Mairie de Vernier, tél. 41 00 00
(dès le 26 mars, tél. 306 06 06).**